

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 7 NOVEMBRE 1991

Présents : Mesdames PIRON, STEINER,
Messieurs BRUNEEL, BURY M., CASTELAIN, DEFAUX, DIERS, DIEULIN,
DUPIN, GAUDIER, LE RAY, MALVACHE, MOHAMED, MORAUX, OURAK,
RAVALARD, ROGER, VAILLANT, VAN CEULEBROECK.

Excusés : Messieurs BRICOUT, CHEVALIER, DELBECQ, DUMAS, ETIENNE, FLAMME,
FLORENT, LEFEBVRE, OUDIN, PASQUALINI, PSONKA.

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Scientifique du 4 Juillet 1991
- 2- Nouveau directeur de l'URIAH
- 3- Commission d'équivalence des diplômes de 3ème cycle
- 4- Présentation et avis sur le programme STRIDE
- 5- Point sur le livre blanc de la recherche

Décisions :

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Scientifique du 4 Juillet 1991 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 - Nouveau Directeur de l'URIAH

Monsieur THIERRY informe le Conseil de l'intention de Monsieur Noël MALVACHE d'abandonner la direction de l'URIAH, U.A. CNRS 1118. Dans ce but, un conseil de laboratoire s'est réuni le 10 septembre 1991 et un vote a eu lieu pour la nomination d'un nouveau directeur à la tête de l'Unité Associée.

Monsieur J.C. ANGUE a obtenu lors de ce vote 9 voix pour, 1 voix contre.
Monsieur THIERRY demande l'avis des membres du Conseil Scientifique.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de nomination de Monsieur ANGUE à la Direction de l'URIAH.

3 - Mise en place d'une commission d'équivalence des diplômes de 3ème cycle.

Après discussion sur la proposition de créer une commission spéciale pour étudier et donner un avis sur les dossiers d'équivalence des diplômes de 3ème cycle, le Conseil ne voit pas la nécessité de créer une commission supplémentaire ce qui rendrait plus lourde la procédure actuelle.

Le conseil adopte donc à l'unanimité la procédure suivante pour l'obtention d'une dispense de DEA en vue de l'inscription en thèse :

- La proposition doit émaner du Directeur de thèse.
- Le Directeur du groupe de formation doctorale ou le président de jury du DEA s'il existe, donne un avis sur la proposition. A ce sujet la scolarité doit modifier en conséquence les formulaires actuels.
- Il est souhaitable qu'il y ait un représentant du groupe de formation doctorale lors de la présentation des dossiers au Conseil afin de donner toutes les informations nécessaires à la prise de décision.
- En cas d'avis opposés du directeur de thèse et du directeur du groupe de formation doctorale, le Conseil Scientifique prendra la décision définitive d'autorisation à l'inscription en thèse.
- Pour la procédure d'obtention d'une dispense en vue de l'inscription en DEA : pas de modification.
- Avis du directeur du groupe de formation doctorale ou du directeur du DEA
- Avis du Conseil Scientifique.

4 - Dossier STRIDE présenté au Conseil par Monsieur THIERRY (programme communautaire)

Monsieur THIERRY demande à Monsieur RAVALARD d'exposer les dossiers en cours d'élaboration au sein de VALUVAL et à Monsieur LE RAY pour le projet ISTV.

Après avoir pris connaissance des différents projets, Monsieur THIERRY propose au conseil d'émettre un avis pour une présentation groupée de l'ensemble des projets, sans classement, aux autorités qui en assumeront l'instruction (ANVAR).

Après discussion, le Conseil donne un avis favorable (- 3 abstentions) à la présentation globale des dossiers.

A 16 heures, Monsieur THIERRY doit interrompre la séance en raison de la cérémonie de la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments du L.A.M. et de l'antenne de l'I.E.M.N.

Le point 5 de l'ordre du jour sera présenté ultérieurement.